

Les 4 étapes du PSLA

Si la construction de la résidence est terminée, vous pouvez emménager immédiatement. Si les travaux sont en cours ou n'ont pas débuté, vous pourrez emménager après une période maximale de 24 mois. Ce délai dépendra de la commercialisation de la résidence et de l'avancement des travaux.

1

Etude du dossier de candidature

L'éligibilité de votre dossier de candidature est étudiée par **Propriétairepourleprixdunloyer.com** et un partenaire bancaire.

2

Contrat de réservation

Vous êtes éligible au **PSLA** et pouvez signer le contrat de réservation de votre futur appartement.

3

Contrat de location accession

Vous signez le contrat de location accession chez le notaire.

La résidence est livrée

Vous pouvez emménager. Le conseiller de **Propriétairepourleprixdunloyer.com** vous remet les clés de votre logement. Vous devenez locataire-acquéreur.

Redevance

Après votre emménagement, vous payez une redevance mensuelle et constituez votre apport personnel dès votre entrée dans les lieux.

4

Levée d'option

Après la période de location, vous décidez d'acheter votre logement.

Propriétairepourleprixdunloyer.com vous accompagne pour trouver la meilleure solution de financement afin de devenir propriétaire.

Vous signez l'acte de vente chez le notaire avec un conseiller de **Propriétairepourleprixdunloyer.com**. Vous êtes alors propriétaire !



Pas de levée d'option

Après réflexion, vous choisissez de **ne pas devenir propriétaire**.

Dans ce cas, vous n'aurez **pas le droit au maintien dans les lieux** et vous devrez **quitter votre logement sous certaines conditions contractuelles**.

PROPRIÉTAIRE pour le prix d'un loyer.com

Ne pas jeter sur la voie publique. Création graphique: P&H-COM

QU'EST-CE QUE LE ?
PRÊT SOCIAL
LOCATION-ACCESSION

Suivez le guide
On vous explique tout





Qu'est-ce que le PSLA ?

Le **Prêt Social Location-Accession (PSLA)** est un **dispositif d'accession à la propriété en douceur**. Il vous permet de **devenir propriétaire d'un logement neuf** avec une **sécurité économique adaptée**. La **location-accession** se fait de manière progressive et en **deux étapes : la location, puis l'achat du logement**.



A qui s'adresse le PSLA ?

Il s'adresse aux **personnes ayant un budget contraint** pour qui l'achat d'un appartement est un projet qui demande **réflexion** et **sécurisation**.

Pour bénéficier du **PSLA**, vous devez respecter certaines conditions. Vos revenus doivent correspondre aux critères de **ressources définis** par la loi et le logement doit être occupé au titre de **résidence principale**.



Comment fonctionne le PSLA ?

Le **PSLA** fonctionne en deux étapes : la **location** et l'**accession**. Vous allez louer le logement pendant une durée définie. Chaque mois, vous verserez une redevance constituée d'une **part locative** (loyer) et d'une **part acquisitive** que vous déduirez lors de l'achat. Après la période de location, vous pourrez lever l'option d'achat, c'est-à-dire devenir propriétaire. Dans ce cas, le prix du logement préalablement fixé sera minoré de la totalité de la part acquisitive et d'1 % par année de location.



Prenons le cas de **Nathalie, locataire-accédante** depuis un an, elle paie **650€** de part locative et **10€** de part acquisitive par mois. Le prix de vente de son appartement était fixé à **150 000€**.

Calculons le prix de son logement acquis après un an de location :

$$150\ 000\text{€} - 120\text{€} - 1\ 500\text{€} = 148\ 380\text{€}$$

| | | | |
|------------------------|------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Prix de vente initiale | Part acquisitive | Minoration de 1 % pour son année de location | Somme finale que Nathalie devra régler au notaire. |
|------------------------|------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|



Quels sont les avantages du PSLA ?

Le PSLA permet de bénéficier d'aides fiscales et d'avantages conséquents : une **TVA à 5,5 %**, des **frais de notaires réduits**, une **exonération de la taxe foncière pendant 15 ans**, un **prêt à taux zéro cumulable** et des **garanties** pour faire face aux aléas de la vie.

DISPOSITIF ADAPTÉ AUX **BUDGETS CONTRAINTS**

UNE PÉRIODE LOCATIVE POUR S'ENGAGER **PROGRESSIVEMENT** ET EN **TOUTE SÉCURITÉ**

DES GARANTIES POUR FAIRE FACE AUX ALÉAS DE LA VIE

TVA À **5,5 %** ET FRAIS DE NOTAIRE **RÉDUITS**

EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE **PENDANT 15 ANS**

UN PRÊT À TAUX ZÉRO CUMULABLE*

* SELON LE PLAFOND DE RESSOURCES DÉFINI ET LES CONDITIONS LÉGALES EN VIGUEUR